

Politique de formation et de certification des entraîneur·e·s

Secteur de la politique	Politiques opérationnelles
Numéro de la politique	PO-04
Autorité approbatrice	Conseil d'administration
Approbation par résolution le	6 mars 2023

1. Table des matières

2.	Préambule	2
3.	Application	2
4.	En règle	2
5.	Formation minimale requise en entraînement et en compétition	3
6.	ALLEZ à l'eau!	3
1.4.	Pour obtenir le statut « Formé »	3
1.4.1.	Prérequis.....	3
1.4.2.	Formation spécifique.....	3
1.4.3.	Formation Multisport	4
1.5.	Pour obtenir le statut « Certifié » :.....	4
1.6.	Pour maintenir la certification.....	4
1.7.	Assistant du programme ALLEZ à l'eau!.....	4
7.	Introduction à la compétition	4
1.8.	Pour obtenir le statut « Formé »	4
1.8.1.	Prérequis.....	4
1.8.2.	Formation spécifique.....	4
1.8.3.	Formation Multisport	4
1.9.	Pour obtenir le statut « Certifié ».....	4
1.10.	Pour maintenir la certification.....	4
8.	Formations Compétition Développement et suivantes	5

2. Préambule

Définitions

Les termes suivants ont ces significations dans cette politique :

- « ACE » fait référence à l'Association Canadienne des Entraîneurs;
- « CAS » fait référence à Natation Artistique Canada (Canada Artistic Swimming);
- « Entraîneur » désigne toute personne qui enseigne des habiletés, des figures ou des routines spécifiques à la natation artistique sur une base régulière et inclut un instructeur, qui est un entraîneur d'un niveau spécifique qui enseigne Allez à l'Eau ! ou tout autre programme récréatif ;
- « Incluant » : incluant, mais sans s'y limiter ;
- « Inscrit » désigne tout club ou personne qui a rempli les conditions de la présente politique et qui a payé les frais d'affiliation connexes à NAQ. NAQ utilise les catégories et les définitions des inscrits établies par CAS. Une liste complète des catégories d'inscrits se trouve dans la Politique d'inscription de CAS.
- « Membre associatif » signifie tout club compétitif, récréatif, scolaire, universitaire, club de natation artistique ou Allez à l'Eau ! inscrit auprès de NAQ;
- « Mineur » : toute personne âgée de moins de 18 ans ;
- « NAQ » fait référence à Natation Artistique Québec;
- « Personne vulnérable » : une personne qui, en raison de son âge, d'un handicap ou d'autres circonstances, qu'elles soient temporaires ou permanentes, est dans une situation de dépendance envers autrui ou court un plus grand risque que la population générale d'être blessée par une personne en situation d'autorité ou de confiance à son égard. Cela comprend les enfants, les jeunes et les personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou autre ;
- « PNCE » : Programme National de Certification des Entraîneurs.

3. Application

La présente politique s'applique à toutes les personnes qui souhaitent exercer le rôle d'entraîneur·e (tel que défini à la section Préambule) pour le sport de la natation artistique au Québec.

4. En règle

Pour s'inscrire à une formation d'entraîneur·e spécifique à la Natation Artistique organisée par NAQ, toute personne doit :

- Être membre de NAQ conformément à la politique d'adhésion et d'affiliation;
- Avoir l'âge minimum requis au jour 1 de la formation;
- Compléter les prérequis.

5. Formation minimale requise en entraînement et en compétition

	Moniteur·trice certifié·e (Ancienne formation)	ALLEZ à l'eau!	Introduction à la compétition	Compétition Développement formé ou plus
Programme ALLEZ à l'eau!		X		
Autres programmes récréatifs	X	X*	X	X
Programme Régional	X		X	X
Programme Provincial			X	X
Programme Maître	X		X	X
Programme National			X	X
Natation Artistique Adaptée			X	
Responsable Sport-Études				X

* L'instructeur·trice ALLEZ à l'eau! doit avoir complété le module complémentaire de NAQ sur la planification des entraînements pour être en règle lorsqu'il·elle entraîne un autre programme que le programme ALLEZ à l'eau!

N.B. l'Assistant du programme ALLEZ à l'eau! ne peut pas être responsable d'un groupe.

6. ALLEZ à l'eau!

6.1 Pour obtenir le statut « Formé »

6.1.1 Prérequis

- Acquitter les frais pour la documentation sur artisticswimmingcoach.ca;
- Faire les lectures demandées sur artisticswimmingcoach.ca;
- Réussir le Quiz sur artisticswimmingcoach.ca;
- Faire la formation PNCE « Initiation à l'entraînement sportif »;
- Faire la formation « Introduction à la littératie physique » sur le site de « Sport pour la vie ».

6.1.2 Formation spécifique

- Avoir 15 ans au jour 1 de la formation
- Assister et participer activement aux modules 1 à 5;
- Accomplir le module pratique.

6.1.3 Formation Multisport

- Formation PNCE « Prise de décisions éthiques »;
- Formation PNCE « Plan d'action d'urgence ».

6.2 Pour obtenir le statut « Certifié » :

- Évaluation en ligne PNCE « Prise de décisions éthiques »;
- Évaluation (Portfolio, Quiz et évaluation pratique).

6.3 Pour maintenir la certification

- Obtenir 10 points de perfectionnement professionnel aux 5 ans sur coach.ca en effectuant de la formation continue et en demeurant actif.

6.4 Assistant du programme ALLEZ à l'eau!

L'assistant-e du programme *ALLEZ à l'eau!* n'est pas un-e entraîneur-e, et ne peut pas être responsable d'un groupe. Tel que le nom le dit, il-elle agit uniquement afin d'assister un-e autre entraîneur-e dûment formé-e ou certifié-e. C'est cet-te entraîneur-e qui conserve la pleine responsabilité du groupe.

L'âge minimum pour prendre part à la formation Assistant-e du programme *ALLEZ à l'eau!* est de 13 ans.

L'affiliation nécessaire pour les assistant-e-s du programme *ALLEZ à l'eau!* est celle de bénévole ou d'athlète. Une affiliation d'entraîneur-e n'est pas acceptée (voir la Politique d'adhésion).

7. Introduction à la compétition

7.1 Pour obtenir le statut « Formé »

7.1.1 Prérequis

- Statut instructeur.trice *ALLEZ à l'eau!* formé.

7.1.2 Formation spécifique

- Avoir 16 ans au jour 1 de la formation;
- Assister et participer activement aux modules 1 à 8;
- Accomplir le module pratique.

7.1.3 Formation Multisport

- Formation PNCE « Prise de décisions éthiques »;
- Formation PNCE « Prendre une tête d'avance »;
- Formation PNCE « Plan d'action d'urgence »;
- Formation PNCE « Nutrition sportive »;
- Formation PNCE « Habilités mentales de base »;
- Formation PNCE « Enseignement et apprentissage ».

7.2 Pour obtenir le statut « Certifié »

- Évaluation en ligne PNCE « Prise de décisions éthiques »;
- Évaluation (Portfolio, en entraînement et en compétition).

7.3 Pour maintenir la certification

- Obtenir 20 points de perfectionnement professionnel aux 5 ans sur coach.ca en effectuant de la formation continue et en demeurant actif.

7.4 Natation Artistique Adaptée

- Pour la natation artistique adaptée, bien que les formations multisports spécifiques à l'entraînement des athlètes vivant avec une limitation physique ou cognitive sur le casier soient fortement recommandées, elles ne sont pas obligatoires.

8. Formations Compétition Développement et suivantes

- Ces formations sont du ressort de Natation Artistique Canada.
- Veuillez- vous référer au [Parcours des entraîneur.e.s de Natation Artistique Canada](#) pour ces formations.